



INFO-LETTRE ÉTÉ 2018

MOT DU PRÉSIDENT

A tous les entraîneurs,

Bonjour,

Les membres du Conseil d'administration de votre association ont continué au cours des derniers mois leur travail de gestion de votre corporation. Une assemblée de votre Conseil d'administration se tient à chaque mois.

Au cours des derniers mois, nous avons mis à jour plusieurs politiques et approuvé le budget de fonctionnement de la prochaine saison.

Vous pouvez maintenant consulter nos documents d'administration regroupés dans un [Cahier des documents administratifs et des politiques AENQ](#)

SVP à votre agenda, le Congrès de la natation qui se tiendra du 21 au 23 septembre 2018 à Shawinigan. Des informations importantes, vous seront distribuées dans les prochaines semaines.

Une nouveauté, vous recevrez au début juillet le programme de mentorat 2018-2019, des belles opportunités pour votre perfectionnement.

Notre objectif est toujours de contribuer à la progression la natation québécoise en travaillant avec tous les entraîneurs et la Fédération de natation du Québec.

Bonne chance à tous les nageurs et entraîneurs pour les prochaines rencontres de l'été.

Bonne fin de saison.

Greg Arkhurst
Président

POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ENTRAÎNEURS 2018

Introduction :

- L'Association des entraîneurs de natation du Québec ayant opté pour un mode de gestion fondé sur un ensemble de politiques, il apparaît nécessaire de se doter d'une politique de reconnaissance des entraîneurs.

But :

- Établir les encadrements entourant la remise des méritas afin de s'assurer d'un choix le plus équitable possible des récipiendaires selon les critères établis.

Procédures :

- Le choix des catégories et de ses récipiendaires doit être effectué selon les critères établis dans cette politique et révisés au besoin.
- Lorsque requis pour les besoins de remise de méritas dans diverses catégories, le directeur administration ou le responsable du dossier des méritas, consulte les membres du Conseil d'administration de l'AENQ ou le personnel technique de la Fédération de natation du Québec.
- Les membres du conseil d'administration doivent entériner les choix recommandés.
- Des bourses, des plaques ou des bannières sont associées à des remises de reconnaissance. L'entraîneur-chef du club doit être présent pour recevoir la bourse, s'il n'est pas présent, uniquement la plaque ou la bannière lui sera envoyé.
- Des bannières sont associées à la catégorie équipe d'entraîneurs de clubs d'excellence. Pour cette catégorie au moins un entraîneur de l'équipe doit être présent pour recevoir la bourse. Le partage de la bourse à l'intérieur des équipes sera à la discrétion des entraîneurs de chaque équipe. Si aucun entraîneur du club n'est présent, uniquement la bannière sera envoyée à l'entraîneur-chef du club.

LISTE DES CATÉGORIES DE RECONNAISSANCE

Méritas aux entraîneurs - Progression du nombre de nageurs

Une bannière sera présentée au groupe d'entraîneurs d'un club pour le meilleur pourcentage de progression du total des nageurs au 31 août 2018 par rapport au 31 août 2017. Ce qui comprend les nageurs compétitif, non-compétitif, maîtres-nageurs, CEGEP et universitaire.

Bourse de 100\$ à l'entraîneur-chef présent et une remise de la bannière à l'entraîneur-chef avec son équipe d'entraîneurs lors de l'AGA de l'AENQ.

Il y aura trois catégories :

300 nageurs et plus

151-299 nageurs

50-150 nageurs

Note : Le club doit avoir un minimum de 50 nageurs au 31 août 2018 pour accéder à cette catégorie de méritas.

Méritas aux entraîneurs – Graduation PNCE

Un Méritas sera remis aux entraîneurs pour une reconnaissance de sa graduation (certification) au niveau 2, niveau 3 et niveau 4 au cours de la dernière année.

Une plaque souvenir sera remise à l'entraîneur.

L'entraîneur présent recevra en plus une bourse de 100\$

Méritas aux entraîneurs – Records

Un Méritas sera remis aux entraîneurs pour reconnaissance de la performance de ses athlètes qui ont établis des records provinciaux, nationaux et mondiaux.

Un certificat sera remis à l'entraîneur avec la liste de tous les records de ses athlètes au cours de la dernière année.

Le record obtenu lors d'une rencontre universitaire sera au crédit de l'entraîneur universitaire et de l'entraîneur civil.

Le record obtenu par un nageur du Centre national sera au crédit de l'entraîneur du Centre national et de l'entraîneur du club civil.

L'entraîneur présent recevra en plus une bourse de 100\$ pour l'ensemble des records.

Méritas aux entraîneurs - Équipe d'entraîneurs de clubs excellence

Une bannière pour afficher au local du club ou sur la piscine pour les 6 premières positions.

Pour les positions 1 à 6, des bourses de 100\$ pour chacune des positions.

Un des entraîneurs du club doit être présent pour recevoir la bourse.

Le classement est établi par la somme des points cumulés avec les athlètes identifiés et la somme des points cumulés avec les rencontres identifiés ci-bas.

Pointage cumulés avec ses athlètes identifiés Excellence, Élite et Relève pour les nageurs génériques, paralympiques et eau libre.

Excellence 15 points, Élite 10 points, Relève 5 points.

Nageurs identifiés selon la dernière liste affichée sur le site de la FNQ avant le 31 août 2018.

Pointage est établi par la somme des points cumulés pour chaque rencontre identifiée :

1 Coupe du Québec : 100-80-60-50-40-35-30-25-20-18-16-14-12-10-9-8 et tous les suivants 5 pts.

4 Circuit senior : 20-18-16-14-12-10-9-8-7-6-5-4-3-2 et tous les autres 1 point.

2 Championnats AAA : 30-28-26-24-22-20-18-16-14-12-10-9-8-7-6-5-4-3 et tous les autres 2 pts.

2 Championnats AA : 20-18-16-14-12-10-9-8-7-6-5-4-3-2 et tous les autres 1 point.

Festivals par équipe :

Section 1 : 35-33-31-29-27-25-23-21 et tous les autres 20 points.

Section 2 : 30-28-26-24-22-20-18-16 et tous les autres 15 points.

Section 3 : 25-23-21-19-17-15-13-11 et tous les autres 10 points.

Section 4 : 20-18-16-14-12-10-8-6 et tous les autres 5 points.

Section 5 : 15-13-11-9-8-7-6-5-4-3-2 et tous les autres 1

Note : Pour le classement de la Coupe du Québec, on utilise le rang des clubs du Québec au classement général des clubs participants. Exemple, si le 1^{er} club du Québec est 3^{ième} au Classement général des clubs participants, il recevra 100 points.

RECONNAISSANCE DES ANNÉES DE SERVICES DES ENTRAÎNEURS

Procédures :

- Une liste des entraîneurs actifs avec le nombre d'année d'expérience sera établie au cours de l'année 2017-2018 et sera mise à jour à chaque année.

Critères :

- L'entraîneur doit être actif au cours de l'année précédente de la reconnaissance.
- L'entraîneur doit avoir été inscrit sur la liste des entraîneurs de Natation Canada l'année précédent de la reconnaissance. (Inscription en ligne de Natation Canada. <https://registration.swimming.ca/Login.aspx?l=fr>)
- Une reconnaissance débute après avoir cumulé 20 ans de service
- L'ancienneté commence dans l'année où l'entraîneur a suivi sa première formation du PNCE ou des équivalences reconnues.
- Lorsque requis pour les besoins de plus amples informations, le directeur administration consulte les membres du Conseil d'administration de l'AENQ et le personnel de la Fédération de natation du Québec.
- Les membres du conseil d'administration doivent entériner la liste d'ancienneté établie.
- Une plaque souvenir symbolique sera remise à l'entraîneur doit être présent au Congrès de la natation. S'il n'est pas présent, la plaque lui sera présentée dans une autre occasion au cours de l'année.
- L'entraîneur doit avoir toujours respecté les règles d'éthiques et ne pas avoir été suspendu par l'AENQ ou Natation Canada ou la FNQ.

Reconnaissance par étape de 2018 à 2021

- Une reconnaissance après avoir cumulé 20 ans de services au 31 août 2018.

Septembre 2018 – Tous les entraîneurs avec 30 ans de service et plus.

Une plaque souvenir symbolique sera présentée à l'entraîneur présent au Congrès de la natation 2018.

Septembre 2019 – Tous les entraîneurs avec 25 ans de services et plus (excluant les entraîneurs qui ont été honorés en septembre 2018)

Une plaque souvenir symbolique sera présentée à l'entraîneur présent au Congrès de la natation 2019.

Septembre 2020 - Tous les entraîneurs avec 20 ans de services et plus (excluant les entraîneurs qui ont été honorés en septembre 2018 et 2019)

Une plaque souvenir symbolique sera présentée à l'entraîneur présent au Congrès de la natation 2020.

Septembre 2021 – Tous les entraîneurs ayant atteint leur 20^{ième} – 25^{ième} – 30^{ième} – 35^{ième} - 40^{ième} – 45^{ième} – 50^{ième} année de service.

Une plaque souvenir symbolique sera présentée à l'entraîneur présent au Congrès de la natation 2021.

Détails pour la reconnaissance des années de services des entraîneurs actifs de 30 ans et plus :

On a additionné une reconnaissance pour l'ancienneté des entraîneurs avec un investissement de 4 000\$.

Cette année ce sera des remises pour les 17 entraîneurs actifs ayant atteint 30 ans d'ancienneté et plus. Une invitation sera envoyée à ces 17 entraîneurs au cours du mois de juillet.

Les reconnaissances seront remises lors de notre AGA le vendredi 21 septembre 2018 à Shawinigan.

On souhaite que tous les récipiendaires de méritas soient présents, c'est un grand honneur d'être reconnu devant ses pairs et une motivation pour ceux en devenir.

Les entraîneurs présents recevront leur plaque de 30 ans et plus et un cadeau souvenir. De plus, ils recevront un billet pour le souper Gala du samedi soir ainsi qu'un billet pour un accompagnateur ou accompagnatrice de sa famille.

Note : Pour l'ensemble de la politique de reconnaissance 2018-2018, c'est un retour de 10 000\$ aux entraîneurs.

Tarification des membres 2018-2019 :

Nous avons apporté une augmentation de la tarification des membres pour 2018-2019. Tous les revenus additionnels seront versés dans des programmes pour les entraîneurs (mentorat 6 000\$, reconnaissance 6 000\$, ancienneté 4 000\$ et congrès de la natation 6 000\$)

Le support direct aux entraîneurs, par les programmes mis en place, est passé de 10 000\$ en 2016-2017 à 22 000\$ prévus pour 2018-2019

ASSOCIATION DES ENTRAÎNEURS DE NATATION DU QUÉBEC POLITIQUE DE TARIFICATION DES MEMBRES 2018-2019

Introduction :

- L'Association des entraîneurs de natation du Québec ayant opté pour un mode de gestion fondé sur un ensemble de politiques, il apparaît nécessaire de se doter d'une politique de tarification des membres.

But :

- Établir les encadrements entourant la tarification des membres afin de s'assurer d'être le plus équitable possible envers chacun de nos catégories de membres.

Période couverte par la tarification annuelle :

- 1^{er} septembre au 31 août suivant.

Tarification :

Selon le nombre de nageurs inscrits au 31 août 2018, au rapport du registraire de la Fédération de natation du Québec.

- | | | |
|--|----------|----------------|
| • Clubs civils avec 39 nageurs et moins : | 115,00\$ | plus les taxes |
| • Clubs civils avec 40 à 79 nageurs : | 175,00\$ | plus les taxes |
| • Clubs civils avec 80 à 99 nageurs : | 235,00\$ | plus les taxes |
| • Clubs civils avec 100 nageurs et plus : | 300,00\$ | plus les taxes |
| • Clubs qui ont uniquement des maîtres-nageurs | 115,00\$ | plus les taxes |

Mise en candidature au conseil d'administration 2018-2019 et 2019-2020 de l'Association des entraîneurs de natation du Québec

L'assemblée annuelle de l'AENQ aura lieu le vendredi 21 septembre prochain à Shawinigan dans le cadre du Congrès de la natation québécoise.

Il y aura élection de 4 entraîneurs pour un mandat de deux ans au Conseil d'administration de l'AENQ.

Vers la mi-juillet, nous aurons un appel de candidature lancé par le comité de candidature composé de M. Salim Laoubi Président, M. Greg Arkhurst et M. Martin Gingras complètent le comité.

Cahier des documents administratifs et des politiques AENQ

- Politique de reconnaissance des entraîneurs (adopté le 25 janvier 2018)
- Politique remise de bourses aux entraîneurs pour certification niv 3 et 4 du PNCE (adopté le 25 janvier 2018)
- Politique de remboursement frais de mentorat (adopté le 1 décembre 2016)
- Politique de remboursement des dépenses (adopté le 27 avril 2017)
- Politique de tarification annuelle des membres (adopté le 7 juin 2018)
- Règlements généraux AENQ (adopté le 13 mars 2017)
- Code de conduite professionnelle (ACEIN-CSCTA-Décembre 2016)
- Politique de discipline et plainte / Discipline Complaints Policy (ACEIN-CSCTA-December 13, 2016)
- Politique de résolution des différends / Dispute Resolution Policy (ACEIN-CSCTA- August 17, 2015)
- Politique d'appel / Appeal Policy (ACEIN-CSCTA-August29, 2014)
- Programme de mentorat AENQ 2018-2019 (7 juin 2018)

LIENS AVEC LES ACTIVITÉS IMPORTANTES DE LA FNQ

Programme d'assistance financière pour la natation en piscine et eau libre

<http://www.fnq.qc.ca/wp-content/uploads/PAF-2017-2018.pdf>

Programme d'assistance financière pour la paranatation

<http://www.fnq.qc.ca/wp-content/uploads/PAF-PARA-2017-2018-WEB.pdf>

Plan d'action des équipes du Québec

<http://www.fnq.qc.ca/wp-content/uploads/Plan-Action-Équipes-du-Québec-et-nageurs-ID-2017-2018.pdf>

Guide technique

<http://www.fnq.qc.ca/nageurs/>

Formation PNCE

<https://registration.swimming.ca/Courseslistpublic.aspx>

Conseil d'administration AENQ 2017-2018

Président

[Gregory Arkhurst](#)

1^{er} Vice-président

[Alexandre Gendron](#)

2^{ième} Vice-présidente

[Sylvie Letarte](#)

Secrétaire-Trésorier

[Salim Laoubi](#)

Directeur

[Sébastien Poulin](#)

Directeur

[Bruno Benceny](#)

Directeur

[Martin Gingras](#)

ADMINISTRATION AENQ

Directeur administration

[Bernard Charron](#)

[Courriel correspondance AENQ](#)

AENQ2020@OUTLOOK.COM

[Page Facebook de l'AENQ \(public\)](#)

[Groupe Facebook de l'AENQ \(privé\)](#)